

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON DU 9 JUIN 2024

PROCURATION POUR VOTER (ELECTEUR MINEUR)

Un électeur mineur peut donner une procuration à un autre électeur belge ou à un électeur européen de sa circonscription.

I. Données du MANDANT qui donne procuration

Nom :	Prénom :
Numéro de registre national :	
Rue et numéro :	
Code postal :	Commune :
Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)	

II. Motif et justification du motif de l'absence au vote

(cocher la case correspondante et compléter uniquement si la partie I est déjà complétée)

Maladie : justification par un médecin – voir justification ci-dessous	<input type="checkbox"/>
Raisons professionnelles : justification par l'employeur (ou dans le cas des indépendants, par le bourgmestre ou le fonctionnaire habilité sur base d'une déclaration sur l'honneur) – voir justification ci-dessous	<input type="checkbox"/>
Études : justification par l'établissement scolaire – voir justification ci-dessous	<input type="checkbox"/>
Privation de liberté : justification par l'établissement pénitentiaire – voir justification ci-dessous	<input type="checkbox"/>
Activités dans le cadre de sa religion/ses convictions : justification par l'organisation – voir justification ci-dessous	<input type="checkbox"/>
Séjour à l'étranger : justification par le bourgmestre ou le fonctionnaire habilité sur la base de pièces justificatives ou d'une déclaration sur l'honneur	<input type="checkbox"/>

JUSTIFICATION

Nom :	Prénom :
Agissant comme (biffer les mentions inutiles) : Médecin – Employeur – Commune – Institution – Etablissement	(Dénomination et adresse)
Numéro INAMI (Uniquement pour les médecins)	
Confirme que le mandant est dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote pour le motif coché ci-dessus. Le signataire qui justifie l'absence est conscient qu'une fausse déclaration peut entraîner des poursuites pénales.	
Fait à :	, le 2024
Signature :	Cachet :

III. Données du MANDATAIRE

Nom :	Prénom :
Numéro de registre national :	
Rue et numéro :	
Code postal :	Commune :
Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)	

IV. Signatures

Le mandant et le mandataire sont conscients qu'une fausse déclaration peut entraîner des poursuites pénales.

Fait à :	, le 2024
Signature du mandant :	Signature du mandataire :

1 Le mandataire vote pour lui-même dans son bureau de vote.

Après avoir exprimé son vote, sa lettre convocation se voit apposer le cachet « *Timbre à date* » qui atteste de sa qualité d'électeur et qu'il a bien exprimé son propre vote.

2 Le mandataire exprime ensuite le vote du mandant dans le bureau de vote de celui-ci.

Le mandataire doit se rendre dans le bureau de vote du mandant et apporter les documents suivants :

- Ce formulaire de procuration qui sera remis au président du bureau de vote du mandant.
- Sa carte d'identité et sa lettre de convocation portant impérativement le cachet « *Timbre à date* ».
- Il est conseillé qu'il soit également en possession de la lettre de convocation du mandant.

Après avoir exprimé le vote du mandant, la lettre convocation du mandataire se voit apposer le cachet «A voté par procuration».